

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 9 août 2021

Simplimmat : une nouvelle application pour immatriculer son véhicule

L'application Simplimmat est actuellement en phase de test dans tous les départements des régions Normandie et Centre Val de Loire ainsi que dans les Yvelines. Cette application, disponible gratuitement sur Android et Apple Store, vise à faciliter et dématérialiser les démarches administratives et l'immatriculation du véhicule acheté d'occasion. Le déploiement national pourra intervenir à l'issue de l'analyse des résultats de l'expérimentation.

Des démarches plus rapides et simplifiées pour déclarer la cession et immatriculer un véhicule d'occasion

Lorsqu'une personne vend son véhicule à un particulier, elle doit en déclarer la cession dans les 15 jours maximum après la date de cession physique. Cela permet de ne pas recevoir les avis de contravention correspondant aux éventuelles infractions commises par l'acheteur. L'acheteur doit, de son côté, demander une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration vente du véhicule.

Grâce à Simplimmat, toutes ces formalités administratives sont entièrement dématérialisées. Depuis l'application, le vendeur et l'acheteur peuvent réaliser leurs démarches au même moment et en temps réel lors de la transaction du véhicule, avant la « remise des clefs ». Cela implique que l'acheteur et le vendeur soient physiquement présents au même endroit avec les documents administratifs nécessaires.

L'acheteur reçoit sa « carte grise » quelques jours plus tard directement à son domicile.

Une meilleure protection de l'acheteur

L'application Simplimmat a pour objectif d'apporter une solution aux situations suivantes :

- **Cas où le vendeur omet de déclarer la cession du véhicule sur le site de l'ANTS, bloquant ainsi la nouvelle immatriculation par l'acheteur**

Le vendeur doit actuellement procéder en deux étapes : d'abord remplir et co-signer avec l'acheteur un formulaire Cerfa « papier » de déclaration de cession, puis l'enregistrer sur le site

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

de l'ANTS. Simplimmat permet de dématérialiser le formulaire Cerfa et de procéder automatiquement à l'enregistrement de la déclaration de cession.

Simplimmat permet aussi au vendeur et à l'acheteur de réaliser les démarches ensemble, en même temps, et non chacun de son côté, parfois longtemps après la « remise des clés ».

- **Consulter la situation administrative pour vérifier sa conformité (véhicule gagé, par exemple...)**

Simplimmat permet de consulter en direct la situation administrative du véhicule pour vérifier qu'elle est conforme.

- **Contrôler que le vendeur et/ou le véhicule sont en règle**

Si la situation administrative du véhicule ou du vendeur n'est pas en règle, avec Simplimmat, la cession du véhicule est bloquée. L'acheteur a ainsi la garantie que le véhicule n'est ni gagé ni volé.

Lien de téléchargement: www.simplimmat.fr

Contacts presse Sécurité routière

Amandine CUINET : 06 87 67 56 40

Alexandra THERIZOL : 06 75 19 83 90

Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex